



C-DEC 227/1  
26/10/22

## CONSEIL — 227<sup>e</sup> SESSION

### PREMIÈRE SÉANCE

(RÉUNION HYBRIDE, LUNDI 24 OCTOBRE 2022, 14 H 30)

### RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

#### SÉANCE PUBLIQUE

#### Ouverture de la session

1. Le Président du Conseil remercie à nouveau les représentants et représentantes qui ont siégé au Conseil ces trois dernières années et qui l'ont quitté pour assumer d'autres fonctions.
2. En outre, au nom du Conseil, il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil suivants, nouvellement nommés : M. Heinz Decker (Allemagne) ; M. Christian Schleifer (Autriche) ; M. Celier Aparicio Arispe Rosas [Bolivie (État plurinational de)] ; Mme Viviana Iturriaga (Chili) ; Mme Katherin Steffanie Martínez (El Salvador) ; Mme Hiwot Mosisa Deressa (Éthiopie) ; Mme Anita Adjei-Nmashie (Ghana) ; Mme Valdis Ásta Adalsteinsdottir (Islande) ; M. Nari Williams-Singh (Jamaïque) ; M. Brahim Kane (Mauritanie) ; M. Essa Al-Malki (Qatar) ; M. Aleodor Marian Frâncu (Roumanie) ; M. José Villaverde [Venezuela (République bolivarienne du)] et M. Munyaradzi Waniwa (Zimbabwe).

#### Familiarisation du nouveau Conseil

3. Le Président du Conseil donne un aperçu des méthodes de travail du Conseil et le Secrétaire général présente la structure et le programme de travail du Secrétariat de l'OACI. Il est noté que des séances de familiarisation enregistrées par les différentes directions et les différents bureaux ont été téléchargées sur le site web du Conseil pour référence ultérieure. Conformément aux efforts du Conseil visant à accroître l'efficacité de ses processus et procédures, il est en outre noté que diverses possibilités de renforcer le dialogue entre le Conseil et le Secrétariat, ainsi que d'autres options pour le calendrier de la 228<sup>e</sup> session du Conseil, sont actuellement à l'étude, et qu'une proposition plus détaillée à cet égard sera communiquée au Conseil en temps voulu.

#### Élections du Conseil

4. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15435, qui concerne l'élection de trois vice-présidents ou vice-présidentes du Conseil, et des membres, suppléants ou suppléantes et présidents ou présidentes des Comités de la sûreté de l'aviation (ASC), du climat et de l'environnement (CEC), des finances (FIC), des ressources humaines (HRC), de l'aide collective (JSC), de la coopération technique (TCC), ainsi que du Comité de la coopération avec des parties externes (CCEP) ; la composition

du Comité du Conseil sur les relations avec le pays hôte (RHCC) et l'élection de son président ou de sa présidente ; l'élection des membres du Comité du Prix Edward Warner (EWA) ; et l'élection des présidents ou présidentes des Comités du transport aérien (ATC) et de la gouvernance (COG). Les représentants et représentantes ont été invités à soumettre les noms des membres et suppléants ou suppléantes devant siéger aux divers comités du Conseil dans le mémorandum PRES SS/3371 du Président du Conseil daté du 4 octobre 2022.

5. Pour l'élection à la première, deuxième et troisième vice-présidences, le Conseil convient de suspendre le § 3 de l'appendice B ainsi que la partie du § 2 de l'appendice E de son règlement intérieur (Doc 7559) selon lesquelles les élections ont lieu au scrutin secret sauf décision contraire unanime des membres représentés à la séance.

6. Le Conseil élit, sur proposition du Représentant de la Chine, appuyée par les Représentants de l'Arabie saoudite et des États-Unis, le Représentant de l'Afrique du Sud (M. Levers Mabaso) premier vice-président, la Représentante de l'Italie (Mme Silvia Constantini) deuxième vice-présidente, et le Représentant de la République de Corée (M. Sangdo Kim) troisième vice-président, pour la période 2022-2023, avec effet à compter de la 227<sup>e</sup> session, conformément à l'appendice B du règlement intérieur du Conseil.

7. Dans le cadre de l'élection des nouveaux vice-présidents ou vice-présidentes, le Conseil remercie, par acclamation, les trois vice-présidentes ou vice-présidents sortants : M. Shengjun Yang (Chine), M. Estanislao Esono Anguesomo (Guinée équatoriale) et Mme Maria Saranti (Grèce).

8. Conformément à l'appendice E du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7559) et aux dispositions spéciales du *Règlement intérieur des comités permanents du Conseil* (Doc 8146), le Conseil :

- a) confirme ensuite les membres du HRC suivants, désignés par le Président du Conseil, qui siégeront au Comité en plus des trois vice-présidents pour la période 2022-2023, avec effet à compter de la 227<sup>e</sup> session :

Guinée équatoriale (M. Estanislao Esono Anguesomo)  
Émirats arabes unis (M. Saeed Mohammad Al Suwaidi)  
États-Unis (M. W. Brent Christensen)  
France (M. Laurent Pic)  
Mexique (M. Dionisio Méndez Mayora)

- b) nomme les membres et suppléants ou suppléantes des JSC, FIC, ASC, TCC et CEC, dont la liste figure à l'appendice B de la note C-WP/15435 et que le Président du Conseil met verbalement à jour, ainsi que les membres et suppléants ou suppléantes du CCEP et du RHCC, présentés par les courriels respectivement envoyés par le Président du Conseil le 21 octobre 2022, pour la période 2022-2023, avec effet à compter de la 227<sup>e</sup> session ;
- c) prend note de la composition, pour une période de trois ans, de l'ATC et du COG, auxquels siègent les représentantes et représentants de tous les membres du Conseil ou, en leur absence, leurs suppléantes et suppléants, avec effet à compter de la 227<sup>e</sup> session du Conseil ;
- d) sachant que le Comité du Prix Edward Warner (EWA) se réunit tous les trois ans avant l'Assemblée, convient que la composition du Comité sera déterminée à une session ultérieure du Conseil (cf. appendice D de la note C-WP/15435).

9. Conformément à l'appendice E du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7559) et aux dispositions spéciales du *Règlement intérieur des comités permanents du Conseil* (Doc 8146), le Conseil élit ensuite les présidents ou présidentes de l'ATC, du JSC, du FIC, de l'ASC, du TCC, du HRC, du CEC, du RHCC, du CCEP et du COG, pour la période 2022-2023, avec effet à compter de la 227<sup>e</sup> session, comme suit :

- a) sur proposition du Représentant de la France, le Conseil élit la Représentante de l'Inde (Mme Shefali Juneja) présidente du Comité du transport aérien (ATC) ;
- b) sur proposition de la Représentante de l'Islande, le Conseil élit le Représentant de la Jamaïque (M. Nari Williams-Singh) président du Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne (JSC) ;
- c) sur proposition de la Représentante de l'Éthiopie, le Conseil élit le Représentant de l'Espagne (M. Victor Aguado) président du Comité des finances (FIC) ;
- d) sur proposition du Représentant de la République de Corée, le Conseil élit le Représentant du Royaume-Uni (M. Andrew O'Henley) président du Comité de la sûreté de l'aviation (ASC) ;
- e) sur proposition du Représentant du Mexique, le Conseil élit le Représentant du Nigéria (M. Mahmoud Sani Ben Tukur) président du Comité de la coopération technique et du soutien à la mise en œuvre (TCC) ;
- f) sur proposition du Représentant des États-Unis, le Conseil élit le Représentant de la Guinée équatoriale (M. Estanislao Esono Anguesomo) président du Comité des ressources humaines (HRC) ;
- g) sur proposition du Représentant du Canada, le Conseil élit la Représentante de Singapour (Mme Eileen Poh) présidente du Comité du climat et de l'environnement (CEC) ;
- h) sur proposition du Représentant du Japon, le Conseil élit le Représentant de l'Argentine (M. Gerardo Ezequiel Bompadre) président du Comité des relations avec le pays hôte (RHCC) ;
- i) sur proposition de la Représentante de la Malaisie, le Conseil élit le Représentant du Mexique (M. Dionisio Méndez Mayora) président du Comité de coopération avec des parties externes (CCEP) ;
- j) sur proposition du Représentant de l'Australie, le Conseil élit le Représentant de la France (M. Laurent Pic) président du Comité de la gouvernance (COG).

10. Dans le cadre de l'élection des nouveaux présidents et des nouvelles présidentes des comités, le Conseil remercie, par acclamation, tous les présidents sortants.

11. Le Conseil convient aussi de déléguer à son président le pouvoir de modifier la composition du JSC, du FIC, de l'ASC, du TCC et du CEC, ces comités ayant une composition ouverte.

## Élection à la présidence du Conseil

12. Vu la nature de la question à l'étude, le Président du Conseil s'absente le temps de son examen. En conséquence, le Premier Vice-Président, M. Levers Mabaso (Afrique du Sud) préside les débats sur ce point.

13. Le sujet est examiné sur la base de la note C-WP/15434, dans laquelle le Secrétaire général a rendu compte des candidatures reçues à la présidence du Conseil, et a confirmé qu'à la date limite de réception des candidatures, le 16 septembre 2022, M. Salvatore Sciacchitano (Italie) était le seul candidat au poste de président du Conseil.

14. Compte tenu de l'autorité dont a fait preuve M. Sciacchitano, et de son engagement inestimable à l'égard de l'OACI au cours de son premier mandat, dans une période particulièrement difficile pour l'Organisation, les États membres et le secteur aérien en raison de la pandémie de COVID-19, et étant donné qu'il est le seul candidat à la présidence, sur proposition du Représentant du Mexique, appuyée par le Représentant de la France, le Conseil convient à l'unanimité de déroger aux dispositions du paragraphe 6 de l'appendice A du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7559) selon lesquelles l'élection du Président du Conseil a lieu au scrutin secret. Ce faisant, et conformément à l'article 51 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* et à la règle 5 du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7559), le Conseil réélit, par acclamation, M. Salvatore Sciacchitano président pour un second mandat de trois ans qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et se terminera le 31 décembre 2025.

## Questions diverses

### Résultats et enseignements tirés de la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée

15. Le Conseil prend note des premières observations du Président du Conseil concernant les résultats et les enseignements tirés de la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI, étant entendu que la séance d'information informelle qui se tiendra sur le sujet le 1<sup>er</sup> novembre 2022, sera l'occasion pour le Conseil d'en discuter plus amplement, de manière concrète et détaillée.

### Séances du Conseil et de ses comités durant la 227<sup>e</sup> session

16. Il est noté que, comme suite au message électronique diffusé par le Président du Conseil le 21 octobre 2022, toutes les réunions ultérieures du Conseil, des comités et de l'ANC au cours de la 227<sup>e</sup> session se tiendront en ligne, ou pleinement sur place. Il est noté que seules les séances sur place pourront bénéficier de services d'interprétation et que toutes les séances sur place du Conseil, des comités et de l'ANC seront diffusées en direct pour permettre aux participants de suivre les délibérations à distance. À cet égard, il est convenu que les séances des comités se tiendront, en principe, sur place. Toutefois, sous réserve d'une coordination plus poussée avec la présidence de chaque organe subsidiaire, en particulier en ce qui concerne la dérogation à la règle sur les services d'interprétation, les séances des comités se tiendront en ligne. Le Conseil convient en outre que toutes les séances ultérieures du Conseil à sa 227<sup>e</sup> session se tiendront sur place, dans la salle du Conseil.

### Demandes d'observateurs et d'observatrices de participer à des séances à huis clos du Conseil

17. Il est noté que, comme suite aux notifications diffusées par courriel par le Président du Conseil en juin et août 2022, et conformément à la règle 32, alinéa a), du *Règlement intérieur du Conseil*, Mme Delphine Micheaux Naudet (Union européenne), M. Michael Rossell et en son absence Mme Nathalie Herbelles (ACI), M. Nico Voorbach (CANSO), M. Michael Comber (IATA), M. Andreas Meyer (IBAC) et en son absence, M. Kurt Edwards (IBAC), seront invités à participer en qualité d'observateur, lors de

la 227<sup>e</sup> session du Conseil, à l'examen à huis clos de questions relatives à la sécurité et à la sûreté de l'aviation, selon qu'il convient.

18. Il est aussi rappelé que, conformément au résumé des décisions C-DEC 226/17, M. Daniel Carnelly et Mme Nina Brooks (ICCAIA) seront invités à participer en qualité d'observateur, lors de la 227<sup>e</sup> session du Conseil, à l'examen à huis clos de questions relatives à la sécurité et à la sûreté de l'aviation, selon qu'il convient.

**Commission d'experts de l'Autorité de surveillance du Registre international (CESAIR)**

19. Il est noté qu'aucune observation n'ayant été reçue au 24 août 2022 au sujet du mémorandum du Président PRES SS/3364 daté du 17 août 2022, et conformément à la règle 2, alinéa f), du *Règlement intérieur de la Commission d'experts de l'Autorité de surveillance du Registre international* (Doc 9893), à la demande de la France, Mme Florence Szeremeta a été nommée à la CESAIR pour remplacer M. Jean-Christophe Braun jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**Nomination d'observateurs auprès du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP)**

20. Il est noté qu'aucune observation n'ayant été reçue au 18 octobre 2022 au sujet du courriel du Président du Conseil daté du 4 octobre 2022, Mme Jennifer Desharnais a été nommée observatrice de l'ACI au CAEP, en remplacement de Mme Juliana Scavuzzi, avec effet au 19 octobre 2022.

— FIN —